ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7068

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du service public d'information et d'orientation de la Seine-Saint-Denis et plus généralement de l'académie de Créteil. Les conseillers d'orientation-psychologues interviennent dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels du district scolaire, ainsi que sur les universités. Ils reçoivent en entretien individualisé les jeunes et leur famille et animent des séances collectives. Ils prennent également en charge, lors de leurs permanences au centre d'information et d'orientation, des jeunes non scolarisés ou des adultes en recherche de projet de formation ou souhaitant, par le biais de la formation continue, une reconversion. Mais, ces conseillers rencontrent de grandes difficultés pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés par ces jeunes et leurs familles en raison d'un effectif trop insuffisant. En effet, les conseillers ne sont qu'au nombre de 99 pour plus de 110 000 élèves dans le second degré et les deux universités du département. Ce qui correspond à un conseiller pour 1 400 élèves et un poste par université. A la rentrée 1997, on dénombrait 22 personnels titulaires en moins. La loi Perben interdisant l'emploi de nouveau personnel précaire tout en garantissant le réemploi de tous les anciens contractuels, n'a pas permis au centre d'information et d'orientation de la Seine-Saint-Denis de disposer d'un personnel suffisant. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

S'agissant des moyens humains affectés aux centres d'information et d'orientation, il convient de prendre en compte les éléments qui suivent. La priorité à l'éducation indiquée par le Premier ministre s'est concrétisée par diverses mesures qui constituent une réponse énergique au besoin d'amélioration du service public de l'éducation. Le réemploi de tous les maîtres auxiliaires à la rentrée 1997 apporte les compléments et enrichissements indispensables à l'accomplissement de la mission éducative (participation à des activités de soutien, suivi individualisé des élèves, aide au travail personnel) et permet d'améliorer sensiblement l'encadrement de certains établissements. Par ailleurs, la mise en oeuvre du nouveau programme gouvernemental d'emploi des jeunes a permis de recruter 10 000 aides-éducateurs dans les collèges au cours du dernier trimestre 1997. Ces nouveaux personnels participent, en particulier, à l'encadrement, à la surveillance et à la médiation scolaire tout en répondant aux besoins définis par l'équipe éducative de chaque établissement. Enfin, 1 320 emplois accompagneront le plan violence actuellement mis en application. Ces priorités ayant été définies, les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'ajouter de nouvelles créations d'emplois dans d'autres secteurs et en particulier en ce qui concerne l'orientation. En tout état de cause, la situation de l'académie de Créteil en ce qui concerne les emplois de conseiller d'orientation psychologue sera réexaminée lorsque le contexte budgétaire le permettra.

Données clés

Auteur : M. Daniel Feurtet
Circonscription : Seine-Saint-Denis (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE7068

Numéro de la question : 7068
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4300
Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1646